



N° D'IMPRIMÉ T 01297901

PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Sécuritest

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE		DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total		25/07/2025	25007959
FONCTIONS CONTRÔLÉES		DÉFAILLANCES CONSTATÉES	
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.		Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire) 3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs AV 3.3.1.a.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences G 3.4.1.a.2. ESSUIE-GLACE : Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme aux exigences AVD 3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux AV 4.1.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Mauvaise fixation du feu AVD 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG, AVD 4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse ARD 4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite ARG 4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) ARG 4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite ARG 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) ARG 4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) ARD 5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu AVG, AVD 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté ARD 6.1.4.a.2. PARE-CHOC, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact AV 6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures ARG Défaillances mineures : 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, AVD 4.4.4.a.1. FRÉQUENCE DE CLIGNOTEMENT : La vitesse de clignotement n'est pas conforme aux exigences 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD 5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous- gonflé AVG	
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE			
N° D'AGRÈMENT : S062T100			
(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLAUTO			
(3) COORDONNÉES : AVENUE GEORGES WASHINGTON 62400 BETHUNE Tél : 0321020210 - Fax : 0321021818			
(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR			
N° D'AGRÈMENT : 062Z1289			
SIGNATURE :			
IDENTIFICATION DU VÉHICULE			
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	
GH-709-SM (F)	21/02/2023	27/07/2022	
Marque	Désignation commerciale		
JEEP	COMPASS		
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre	
ZACNJE10MPS06839	M1	VP	
Type / CNIT	Energie		
M10JEPVP002J619	ES		
Document(s) présenté(s)			
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice			
KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES	
159206		Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal	



N° D'IMPRIMÉ T 01297902

PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Sécuritest

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE		DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL	
Contrôle volontaire total		25/07/2025		25007959	
FONCTIONS CONTRÔLÉES		DÉFAILLANCES CONSTATÉES			
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.		<u>Suite du procès-verbal</u> 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé AVD, ARG 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés AVG, AV, AVD 6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration AR 8.2.12.d.1. ÉMISSIONS GAZEUSES : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P1D6B Attention ce procès-verbal contient 2 pages			
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÈMENT : S062T100					
(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLAUTO					
(3) COORDONNÉES : AVENUE GEORGES WASHINGTON 62400 BETHUNE Tél : 0321020210 - Fax : 0321021818					
(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÈMENT : 062Z1289					
SIGNATURE :					
IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1ère mise en circulation	
GH-709-SM (F)		21/02/2023		27/07/2022	
Marque		Désignation commerciale			
JEEP		COMPASS			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre	
ZACNJEC10MPS06839		M1		VP	
Type / CNIT		Energie			
M10JEPVP002J619		ES			
Document(s) présenté(s)					
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice					
KILOMÉTRAGE RELEVÉ					
159206					
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES					
		AVANT		ARRIERE	
		G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+2.6 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		6 %		8 %	
Forces verticales :		957 daN		648 daN	
Frein de service					
Forces de freinage :		330 daN	314 daN	198 daN	191 daN
Déséquilibre (<20%) :		5 %		4 %	
Forces de freinage (efficacité) :		330 daN	314 daN	198 daN	191 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) :		64 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 21 %					
Émissions à l'échappement					
CO ralenti (≤0.3 %) : 0.17 % CO ralenti accéléré (≤0.2 %) : 0.15 % Lambda (0.97 à 1.03) : 1.018					
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :		-3.3 %		-2.8 %	
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :		-7.2 %		-4.3 %	